



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

P.V C.R.Q.D. N° 11 DU 06 Mars 2018

Membres Présents : Mrs : KARTALI.DJ –SARDI.M – BENARBIA.M

Ordre du jour : Affaires Administratives et Disciplinaires.

AFFAIRE N°39 : Ren : C.S.H.B.Adrar– J.S.T S/G D2 du 02/03/2018.

- ✓ Vu la feuille du match et Rapport des Arbitres signalants :
- ✓ Disqualification du joueur HADDADI.A N° Lic 536 (carton Bleu) du club C.S.H.B.A. pour comportement anti sportif envers adversaire.
- ✓ Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- ✓ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION

- ✓ Il est infligé une suspension de trois(03) matchs ferme au joueur HADDADI.A N° Lic 536 du club C.S.H.B.A dont le match automatique est inclus.
- ✓ Il est infligé une amende de cinq mille dinars (5.000 DA) du club CSHBA.

AFFAIRE N°34 bis : Ren : J.S.Ain. Dheb — C.R.B.S S/G D2 du 17/02/2018.

- ✓ Vu la feuille du match et rapport des Arbitres signalants :
- ✓ Disqualification du joueur TOUATIA N° Lic 516 (carton Bleu) du club J.S.H.A.D pour comportement anti sportif envers officiels.
- ✓ Disqualification du joueur LADRAA.B N° Lic 539(carton Bleu) du club J.S.H.A.D pour propos grossiers et geste obscène envers officiels.
- ✓ Disqualification du joueur SAHRAOUI.N N° Lic 513 (**Rectifie au lieu de 543**) (carton Bleu) du club JSHAD pour agression caractérisé envers arbitres.
- ✓ Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- ✓ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION

- ✓ Il est infligé une suspension de trois (03) matchs fermes au joueur TOUATIA N° Lic 516 du club J.S.H.A.D. Dont le match automatique est inclus
- ✓ Il est infligé une amende de cinq mille dinars (5.000 DA) au club J.S.Ain Dheb.
- ✓ Il est infligé une suspension de six mois (06) fermes au joueur LADRAA.B N° Lic 539du club JSHAD dont le match automatique est inclus.
- ✓ Il est infligé une amende de vingt mille dinars (20.000 DA) au club J.S.Ain Dheb.
- ✓ Il est infligé une suspension de deux (02) années fermes au joueur SAHRAOUI.N N° Lic 513 (**Rectifie au lieu de 543**) du club J.S.H.A.D.
- ✓ Il est infligé une amende de Vingt mille dinars (20.000 DA) au club J.S.H.A.D.

Toutes les décisions parues sur le présent PV prennent effet à compter du 08/03/2018.

Secrétaire de la séance
SARDI Mohamed

Président CRQD.
KARTALI Djamel